



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 29811

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés des infirmières libérales à recruter du personnel telles que des auxiliaires de vie ou aides-soignantes. Beaucoup d'infirmières libérales ne peuvent plus, aujourd'hui, accepter de pratiquer des soins d'hygiène par manque de place dans leur tournée. Pourtant, les demandes sont présentes malgré la présence des services d'aide ou soins à domicile (SSIAD) et d'autres structures telle que l'aide à la personne âgée etc... Les infirmières se déplaçant à domicile proposent un service précieux, qui, dans bien des cas, permet à la personne dépendante de rester à domicile tout en bénéficiant d'une prise en charge globalisée, personnalisée et bien moins coûteuse qu'un service hospitalier. Ces mêmes infirmières pourraient satisfaire aux demandes si elles pouvaient salarier une ou deux personnes chargées des soins d'hygiène. Ce personnel exercerait sous la responsabilité de l'infirmière qui, dans son rôle propre, peut déléguer les soins d'hygiène. Les revenus liés à l'activité des soins d'hygiène seraient partagés entre les frais salariaux et les frais liés aux charges courantes : voiture, essence, assurance... Malheureusement, elles se heurtent à des réponses catégoriques et négatives de l'administration qu'elles sollicitent à ce sujet. Pourquoi, alors que notre pays affronte une crise économique sans précédent, rien n'est-il fait pour faciliter l'embauche de personnes dans des secteurs qui en ont besoin ? Il lui demande ainsi comment les infirmières concernées peuvent obtenir ce droit.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29811

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6310

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)